



CODE DE L'U.F. (3)	950106035 SA	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	902
--------------------	--------------	----------------------------------	-----

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du cours</u> (2)	<u>Classement du cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Méthodologie de la conduite de réunion	CT	F	32
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	8
		Total des périodes	40

**12. Réservé au Service d'inspection :**

 a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

 b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : .....6.....06.....07.....

Signature :



 J. LEONARD  
Administrateur pédagogique

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

*Formation continuée : conduite de réunion*

**ANNEXE 1**

**FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

**Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à des personnes ayant une expérience professionnelle de parfaire leur maîtrise des techniques et méthodologies relatives à la conduite de réunions.

*Formation continuée : conduite de réunion*

**ANNEXE 2**

**CAPACITES PREALABLES REQUISES**

**Capacités**

- Exprimer oralement ou par écrit la synthèse d'un texte de nature professionnelle de minimum cinq pages A4 ;
- en faire un commentaire critique personnel.

**Titres pouvant en tenir lieu**

Diplôme, brevet ou certificat de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement supérieur.

*Formation continuée : conduite de réunion*

**ANNEXE 3**

**CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 16 apprenants.

*Formation continuée : conduite de réunion*

**ANNEXE 4**

**PROGRAMME DU COURS**

L'apprenant sera capable, au travers de mises en situations d'expérimentation ou à partir de situations professionnelles :

- de distinguer les différents types de réunion ;
- de relever les facteurs d'efficacité et d'inefficacité (convocations, ordre du jour, ...) :
  - l'appréhension des aspects logistiques, temporels et émotionnels de la conduite de réunion,
  - la distribution de la parole,
  - le repérage des rôles formels/informels pris ou souhaités par les participants ;
- d'illustrer les responsabilités et les compétences respectives de l'animateur et des participants ;
- de repérer les caractéristiques de groupes observés :
  - les interactions,
  - l'émergence de normes,
  - l'existence de buts collectifs communs,
  - l'existence d'émotions et de sentiments collectifs,
  - l'émergence d'une structure informelle ;
- d'identifier les problèmes les plus fréquents dans un groupe ainsi que des manières d'y remédier ;
- de repérer les liens entre : procédures et/ou stratégies d'animation, types de réunions, caractéristiques du public et de l'organisation concernée.

*Formation continuée : conduite de réunion*

**ANNEXE 5**

**CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant sera capable :

- de repérer et justifier plusieurs éléments ayant favorisé l'efficacité d'une réunion donnée ;
- face à une situation professionnelle amenée par lui, d'explicitier son intervention (procédures et stratégies) et de l'analyser de façon critique au regard des éléments méthodologiques et théoriques abordés lors des activités d'enseignement.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le niveau d'intégration des différents outils théoriques et méthodologiques,
- la rigueur de l'analyse,
- la pertinence des procédures et/ou stratégies développées en cohérence avec ses ressources personnelles et celles de l'organisation,
- la qualité des travaux présentés.

*Formation continuée : conduite de réunion*

**ANNEXE 6**

**CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.